

Séance du 31 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente et un mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie suivant convocation du 24 mai 2017.

Etaient présents : M. QUESNEY, M. MADONNA, Mme CAMIER, Mrs VERSAVEL, GUÉROULT, DERRIEN, Mmes BRÉANT, RENAULT,

Absents : M. DESMARAIS, M. MÉNARD, Mme SWERTVAEGER, Mme DUPONT, Mme QUESNE

Mandat : Mme CORADELLO donne pouvoir à M QUESNEY.
M. SIMÉON donne pouvoir à M. MADONNA.

Mme RENAULT a été nommée secrétaire de séance.

Tirage au sort des jurés d'Assises

Le tirage au sort des jurés d'assises effectué sur les pages de la liste électorale a désigné :

Page 30 Ligne 8 VERONIQUE GODEFFROY – LE GUEN

Page 56 Ligne 4 JEAN PIERRE PATIN

Page 2 Ligne 8 FLORENCE AUBERT-MILOT

Un courrier sera envoyé à ces personnes.

Délibération tarif cantine

Pour mémoire les tarifs 2016/2017 du repas pour un enfant seul mangeant régulièrement à la cantine était de 3,90 €, 4,50 € pour le repas exceptionnel, 5 € pour les enseignants, et pour 2 enfants 3,60 €, 3 enfants et plus 3,25 €. Les tarifs proposés pour l'année scolaire 2017/2018 sont de 3,95 € pour le repas régulier, 4,55 € repas exceptionnel, 5 € pour les enseignants, 2 enfants 3,65 €, 3 enfants et plus 3,30 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs 2017/2018.

Une Lettre de relance sera envoyée au Département pour la subvention pour le matériel de Mme MUSEMENT.

Délibération tarif étude surveillée

Les personnes qui encadrent les séances d'étude surveillée sont Mme ROGER et Mme VERSAVEL.

Mme VERSAVEL voudrait être remplacée l'an prochain.

Le bilan financier pour l'année écoulée nous montre que les comptes sont à l'équilibre.

Le tarif de 1,80 € est maintenu pour l'année 2017/2018.

Délibération tarif garderie mercredi

Il y a maximum 18 enfants inscrits. Le tarif de la séance est de 3 €.

Nous sommes financièrement à l'équilibre.

Le tarif est maintenu pour l'année scolaire 2017/2018.

Délibération enfants hors commune scolarisés à l'école de Hauville

Les communes de la Haye de Routot et Eturqueraye ont des enfants scolarisés à l'école Alphonse Daudet de HAUVILLE.

Il y a 9 maternelles et 10 primaires.

Le tarif actuel pour les maternelles est de 300 € et pour les primaires 250 €.

Le tarif est maintenu à l'unanimité

Toutefois la discussion va être engagée à l'union des maires pour un tarif harmonisé dès lors que deux maires ne suivent plus l'engagement pris.

Délibération modification statut SERPN

Une modification de l'article 2 des statuts du SERPN est envisagée. Celle-ci prévoit que le SERPN contrôle les poteaux incendie avec les collectivités qui le souhaitent et qui conventionnent avec le SERPN.

La modification est adoptée à 9 voix pour et 1 abstention.

Délibération « territoire à énergie positive »

Pour rappel notre commune fait partie des 4 collectivités du territoire retenue pour être signataire de l'avenant n°1 au côté de la communauté de communes Roumois Seine.

Cela se traduit par la signature d'une nouvelle convention d'appui financier du « Fonds de financement de la transition énergétique » avec la Ministre et la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté de Communes Roumois Seine et les 8 collectivités bénéficiaires.

Le conseil municipal à l'unanimité confirme l'engagement de la commune dans le TEP-CV.

Délibération loyer et caution grand logement école

Le logement sis au 3, route de la Haye Aubrée est toujours vacant. Une proposition est faite sur LEBONCOIN avec une partie des travaux à la charge des preneurs contre loyers gratuit à l'entrée.

Les portes sont à refaire, les devis sont prêts. Idem pour les toilettes.

Le loyer actuel de 490 € est maintenu. De plus il n'est demandé qu'un mois de loyer en caution.

Délibération prise à l'unanimité.

Délibération séjour classe de neige 2017

Pour établir le tarif du séjour classe de neige facturé aux parents nous nous étions basés sur des devis. La facture définitive est arrivée. Le montant est légèrement au-dessus du montant demandé aux parents. Ceux-ci vont devoir payer 22,84 € par enfant en supplément.

Délibération prise à l'unanimité.

Mme Bréant demande s'il est possible que ce ne soit plus la mairie qui s'occupe de la facturation du séjour mais si la coopérative scolaire pouvait s'en charger ou bien l'association des parents d'élèves.

M. QUESNEY explique qu'au départ c'était le directeur avec la coopérative qui s'en occupait mais ça été transmis à la mairie parce que c'est trop lourd à gérer.

Néanmoins il faut absolument que les parents cessent de critiquer le travail du secrétariat de la mairie.

Devenir du camion communal

Le camion est tombé en panne le week-end de la fête de la pomologie le 24 avril. Le lundi matin, il ne fonctionnait plus. Le camion est resté chez M. LECOQ à Routot. Il y a des dépôts dans le réservoir tout est encrassé.

D'après M. LECOQ un bidon d'essence aurait été versé dans le réservoir.

C'est une malveillance qui va couter cher à la commune. M. QUESNEY a fait établir un devis des réparations chez M. LECOQ qui s'élève à 4 356, 98 € HT.

M. DERRIEN a fait faire des devis leasing pour 10000 km/an location assistance et entretien chez Ford. Le tarif est de 369,78 € HT/ mois sur deux ans, sans reprise du camion.

Nous ne faisons pas assez de kilomètres.

M. LECOQ propose un camion à la vente 32 850 € HT avec une remise de 11 497,50 € (20 %) soit 21790 € HT et une reprise sur le camion de 3 800 TTC

soit le prix total du camion à 22 298,76 € TTC.

Ford propose un camion d'occasion à 18 000 TTC avec la reprise de l'ancien. Renault Truck a été sollicité et doit donner un devis prochainement.

M. DERRIEN propose de faire un deuxième devis chez MINARD pour la réparation.

Unanimité pour la réparation et au mieux disant.

Délibération
coordonnateur communal
recensement population
INSEE

Annaik BRÉANT a été nommée coordonnateur communale. Elle va encadrer les agents recenseurs et va saisir sur informatique. Il y a 2 jours de formation. Délibération prise à l'unanimité.

Délibération création
commission délégation de
service d'assainissement

L'affermage avec la SAUR s'arrête le 30 juin 2017. Pour poursuivre il faut nommer une commission de délégation de service d'assainissement collectif. Cette commission émettra un avis sur la prolongation du contrat et sur la proposition d'avenant qui en résulte. Le maire ainsi que cinq personnes élus au conseil siégeront à cette commission, à savoir Alain MADONNA, Christine DUPONT, Jean Louis DERRIEN, Benoit VERSAVEL, Joël GUÉROULT.

Questions divers

Elections législatives

Horaires du bureau : 8h00- 18h00

3 plages horaires pour les permanences

Secrétaire de bureau de vote : Anne RENAULT

Le 11 juin 2017

Président du bureau

Mme CAMIER 8h00-10h00 et 15h-18h00

Mme MADONNA 10h00-15h00

MME SWERTVAGER – MME DUPONT- MME CORADELLO 8h00- 11h30

M VERSAVEL- M DERRIEN- M MENARD 11h30-15h00

M GUEROULT- MME RENAULT- MME BREANT 15h00-18h00

Le 18 juin 2017

Président du bureau :

M. QUESNEY

M VERSAVEL – M DERRIEN-M MENARD 8h00- 11h30

MME CORADELLO 11h30-15h00

M GUEROULT- MME RENAULT-MME SERAFINI 15h00-18h00

Voir avec Mme Dupont, Mme Gaillard, M Lecoq pour compléter

Invitation

Inauguration de l'internat de la Maison Familiale et Rurale le vendredi 23 juin à 9h30

TAP

Réunion sur les bilans TAP le 15 juin à 18h00 à la communauté de communes du Roumois Seine

CAUE27

Adhésion CAUE27 : 150 euros plus 0,1 jusqu'à 1300 soit 239,20 € unanimité

Ordures ménagères

Courrier d'un administré qui se plaint. Le courrier de la mairie n'était pas parti que Monsieur Le Maire recevait de nouveau un mail de Mme et un mail de Monsieur.

Trois jours après il a reçu un courrier en recommandé. Lecture en est faite.

Effacements

Les effacements ont été faits dans la commune et ont été refait les barres de stop.

Commissions

Commission urbanisme le 8 juin à 18h30

Commission ccas le 12 juin à 19h30

Commission bâtiment le 13 à 18h30 pour le projet salle des fêtes

Tour de table

M. DERRIEN aimerait que le cas de M. FOUBERT soit réglé à la commission urbanisme.

M. DERRIEN demande où il doit mettre le tas de sable : en partie à l'école et pour le reste en haut au niveau de l'aire de camping-car.

M. DERRIEN demande si on peut refaire le terrain de pétanque, l'association de pétanque étant reprise par le comité des fêtes.

M. GUÉROULT explique que les cars ont du mal à passer rue de la croix de l'Orme car les haies ne sont pas taillées.

M. DERRIEN dit qu'on a fait des lettres à des habitants qui jusque-là n'ont rien fait.

Il faut leurs envoyer une lettre de mise en demeure et envoyer une entreprise si rien n'est fait et envoyer la facture à la suite.

Mme CAMIER demande qu'on fasse quelque chose pour les chiens errants sur le terrain de jeux.

M. DERRIEN vous invite au concours de pêche le 1^{er} juillet, au cochon grillé le 24 juin, au concours de boules à une foire à tout puériculture et repas champêtre sur le terrain de jeux le 14 juillet.

Mme BRÉANT présente le bulletin municipal.

Un nouvel arrêté de la nouvelle signalisation va être fait.

Fin de la séance à 00H50.

